

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Délibération n°2026/55**

L'an deux mil vingt-six, le 28 septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de SARDENT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de monsieur Jérôme AUGUSTYNIAC, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 21/09/2026

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Qui ont pris part à la délibération : 13

Étaient présents : MMES ANGELINI Patricia, CANTHE Sandrine, BELINGER Emmanuelle, CADILLON-LAPORTE Fanny, Sandra TERRACOL, VINCENT Christine, MS, AUGUSTYNIAC Jérôme, CHASSAGNE David, CANDORET Jérôme, GAUTHIER Christian, RANQUET Guillaume

Étaient absents et excusés : Mme Angélique THELIOL, M Cédric COURAUD

M. DUGUET Pierre donne pouvoir à M. AUGUSTYNIAC Jérôme,

M. CHAVASTELON Pierre donne pouvoir à M. RANQUET Guillaume

Secrétaire de séance : Mme Patricia ANGELINI

Objet : Adhésion de la commune de Saint-Maurice-la-Souterraine au Syndicat Intercommunal des Eaux de l'Ardour

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient de se prononcer sur la demande d'adhésion au Syndicat des Eaux de l'Ardour, **à compter du 1^{er} janvier 2027**, de la commune de Saint-Maurice-la-Souterraine.

Conformément à l'article L 5211.18 du CGCT, cette validation est soumise à l'approbation des communes et communautés de communes membres qui disposent, pour se prononcer, d'un délai de trois mois à compter de la notification. L'absence de délibération du Conseil municipal (Communautaire), à l'issue de ce délai, vaut acceptation.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2026/32 du 16 septembre 2026 du Syndicat Intercommunal des Eaux de l'Ardour approuvant la demande d'adhésion à compter du 1^{er} janvier 2027 de la commune de Saint-Maurice-la-Souterraine dans les conditions précisées sur la délibération jointe.

Vu le projet de statuts à intervenir,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, *à l'unanimité des membres présents* :

- APPROUVE l'adhésion de la commune de Saint-Maurice-la-Souterraine dans les conditions précisées sur la délibération jointe.
- Adopte les statuts annexés à la présente délibération,
- Charge Monsieur le Maire de notifier la présente délibération au Président du Syndicat Intercommunal des Eaux de l'Ardour.

Envoyé en préfecture le 29/09/2026

Reçu en préfecture le 29/09/2026

Publié le

ID : 023-212316806-20260928-202655-DE

SLOW

Fait et délibéré en Mairie,
Pour copie conforme
En Mairie, le 28/09/2026
Publié, le 29/09/2026
Transmis, le 29/09/2026
Certifié exécutoire
Le Maire, Jérôme AUGUSTYNIAK

La secrétaire de séance, Patricia ANGELINI



A handwritten signature in cursive script, which appears to be 'Angelini', written in black ink.